



Association France MADAGASCAR

43, route de Lion - 14150 Ouistreham

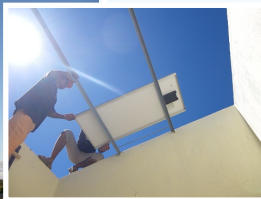
Depuis 2006, l'Association France MADAGASCAR a pour vocation, en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale malgache, la construction de bâtiments scolaires publiques dans les zones les plus démunies ou reculées de la grande île. (Attestation de partenariat et accord de siège en pages intérieures)



Catastrophe !!! L'école de Belinta n'a plus d'eau ...

L'HISTORIQUE

Dès 2007, durant la construction de l'EPP (Ecole Primaire Publique) de Belinta au Nord Ouest de Madagascar démarrée en 2006, un puits a été creusé dans son enceinte pour alimenter en eau le bloc sanitaire de l'école et les villageois.



En 2010, pour faire face au nombre grandissant d'élèves et pour faciliter l'usage en supprimant les corvées permanentes de puisage à la main, le puits a été doté d'une pompe électrique alimentée par des panneaux solaires et d'un château d'eau (Voir le document descriptif sur notre site

www.associationfrancemadagascar.fr - le petit journal - Echo n°10).

Ainsi 480 élèves, 9 enseignants et les riverains bénéficient d'un accès à l'eau potable pour leur santé.



Le PROBLEME

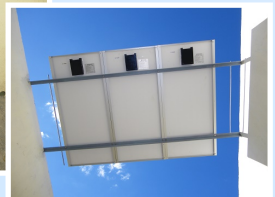
Depuis mai 2016, le puits est asséché. Dès lors, plusieurs études menées sur place par des personnes compétentes ont conclu à l'abaissement du niveau de la nappe phréatique lié à la sécheresse persistante et grandissante. En outre, le fond du puits (17m) s'avère être en butée sur un rocher que les moyens et techniques locales disponibles ne permettent pas de supprimer.

Rapidement, un accord temporaire a été passé par l'association auprès de la ville de Mahajunga, située à 12km de piste, pour un approvisionnement par camion citerne, en théorie tous les 15 jours, pour le remplissage en eau non potable des 5000 litres du réservoir du château d'eau pour le fonctionnement du seul bloc sanitaire.



Le PROJET

Pour répondre à la sollicitation de toute la communauté éducative et civile locale (voir lettre de demande en pages intérieures), le retour à l'accès à l'eau potable en quantité suffisante nécessite le creusement d'un nouveau puits non loin, encore plus profond, tout en réemployant la pompe, les panneaux solaires et le château d'eau.



3.800€
pour Belinta

notre BESOIN

9.635.000AR soit ~3.200€ : c'est le montant de la réalisation de ce nouveau puits (voir devis du puisatier en pages intérieures) auxquels doivent s'ajouter ~600€ pour le raccordement des installations.



MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE

SECRETARIAT GENERAL

N°2015/3017/MEN/SG

ATTESTATION DE PARTENARIAT

Estimant qu'une action de solidarité de tous les acteurs est nécessaire et qu'il importe de renforcer le partenariat communautaire, régional, provincial, national et international et de contribuer à l'amélioration de condition de vie des enfants en situation difficile, le Ministère de l'Education National(MEN) reconnaît à sa juste valeur la noble mission que l'Association France Madagascar apporte aux enfants malgaches, depuis son accord de siège en 2006, à travers ses actions de construction d'écoles à Sambava et à Belinta, visant à favoriser l'accès de ces enfants à l'éducation scolaire de qualité, qui s'inscrit dans l'objectif N°2 de l'OMD et de l'objectif N°2 de l'EPT, en donnant la possibilité à tous les enfants d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de la suivre jusqu'à son terme.

De ce fait, nous soussignons, le Secrétaire Général du Ministère de l'Education National de Madagascar, atteste par la présente, que l'association France Madagascar, représentée par son Président, Monsieur Julian Gajda, collabore avec le Ministère de l'Education Nationale depuis 2006 à ce jour, dans le cadre de construction des infrastructures écolières et de l'amélioration du milieu scolaire, qui contribuent à la mise en œuvre et à l'atteinte des objectifs de la Politique Nationale de l'Education à Madagascar.

Aussi, par la même circonstance, nous voulons souligner, que depuis cet accord partenarial, ladite Association a toujours montré son savoir-faire, sa crédibilité, son intégration au paysage local et a pu nouer des relations de bonne attente avec d'autres acteurs locaux ainsi que les autorités locales, dans l'esprit de relation décomplexée, en défendant les intérêts des enfants défavorisés, dans le respect de chacun et confiance mutuelle.

Par conséquent, nous soutenons et encourageons vivement la continuation fructueuse de cette coopération, voire le raffermissement des actions menées par cette dernière, en vue de dupliquer ses champs d'actions dans les autres Régions.

Cette attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Antananarivo

Le Secrétaire Général
RABESON Roland Juste



MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE LA
PROMOTION ECONOMIQUE ET DE LA DIASPORA

DIRECTION DE L'EXPANSION ECONOMIQUE

SERVICE DE LA COOPERATION DECENTRALISEE ET DES
ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON
GOUVERNEMENTALES

Antananarivo, le 12.0 JUIN 2016

LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

à

Monsieur Julian GAJDA

Représentant de l'«ASSOCIATION FRANCE-
MADAGASCAR»

Lot 49 AI Ambodirano

-Ivato Firaisana-

N°16/120 - AE/SG/DGPED/DEE/SCD/OING/183. FR

Objet: -Renouvellement de l'Accord de siège de l'«ASSOCIATION FRANCE-MADAGASCAR»

Référence: - Accord de siège signé le 12 octobre 2012

-V/L de demande de renouvellement de l'Accord de siège en date du 23 décembre 2015

Pièce jointe : -Tableau récapitulatif des exigences des ministères techniques

Monsieur,

Faisant suite à votre correspondance citée en référence, j'ai l'honneur de vous informer de l'agrément des autorités malgasy compétentes, par le biais de mon Département, sur le renouvellement de l'Accord de siège de l'«ASSOCIATION FRANCE-MADAGASCAR».

Ce renouvellement est accordé pour une période de deux ans, à compter du 12 octobre 2016.

Toutefois, l'ONG est tenue de:

- Remettre régulièrement les rapports d'activités annuels à notre Département (05 exemplaires);
- Honorer les exigences des ministères techniques, résumées dans le tableau inclus en annexe, lesquelles deviendront des conditions préalables à toute acceptation de renouvellement de l'Accord de siège.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir en accuser réception par écrit.
Veuillez croire, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général
ANTANARIVONY M. J.

- Sollicitation de la communauté -

Belinta, le 23 février 2018

Monsieur président FEEFI et Madame la

Directrice de l'EPP BELINTA. Sur
La route de Grand-pavoi, Quartier d'Amborovy,
ZAP Mahabibo II, Cisco MAHAJANGA I

A

Monsieur Président de l'Association France
MADAGASCAR

Objet : Demande d'adduction d'eau par
Forage de puits

Monsieur,

J'ai très respectueusement l'honneur de vous écrire afin ce vouloir nous accorde le forage d'un nouveau puits pour les besoins en eau de nos élèves et les personnels de l'établissement. Cette adduction d'eau nous permettra de satisfaire aussi bien à la santé scolaire et l'assainissement pour recouvrir aux trois messages clés pour la santé scolaire.

Nous tenons à vous informez que avant l'établissement utilisait d'un puits, mais qu'il s'est arrêté depuis le mois de mai 2016, car il a été creusé au dessous d'un bloc de pierre. Donc nous souhaitons à l'étude le forage d'un nouveau puits pour l'hygiène de l'établissement afin d'atteindre ensemble l'objectif que la sante scolaire a défini.

En comptant sur votre collaboration avec nos remerciements anticipés. Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, nos salutations distinguées.



Légende signataires >>

FEEFI = Parents d'élèves de l'EPP de Belinta
FOKONTANY Amborovy = Maire village Amborovy - Belinta
ZAP = Zone Administrative et Pédagogique région Mahajanga
CISCO = Circonscription Scolaire région Mahajanga

- DEVIS -

RAKOTOHENDRATARA

JEAN FREDERIC

EN FACE DE L'EPP

AMBOROVY

MADAGASCAR

TEL #261325761098

DEVIS Pour Construction
d'un Nouveau Puits + Equipement
ent électrique + Plomberie
EPP Belinta, Amborovy Maha-
janga.
Madagascar

Description Fourniture ou Travaux	Unité	Quantité	Prix Unitaire en AR	Montant en AR	obs.
- Fouille de 1 à 6 m	m	6	100.000	600.000	
- Fouille de 7 à 12 m	m	6	140.000	840.000	(Roche)
- Fouille de 13 à 17 m	m	5	200.000	1000.000	(Roche)
- Buses de 100 en B.A	m	17	280.000	4760.000	
- Pose des Buses	m	17	20.000	340.000	
- Transport des Buses	m	17	25.000	425.000	
- Serrage des Buses	FT	1	50.000	50.000	
- Couverture en BA avec Trappe en TPN + escalier	m	1	100.000	100.000	
- Location Tire fort	FT	1	60.000	60.000	
- Bétonnage après Travaux de Fondation Puits	FT	1	60.000	60.000	
- Fil Electrique pour Pompe m	m	25	20.000	500.000	
- Tuyau P.A de 32 + coudes FT	FT	1	600.000	600.000	
- Flecteur	m	2	150.000	300.000	
TOTAL				9 635 000 AR	

Année la Présente Devis à la Somme de Neuf Mille Six
Trente Cinq Mille Arany " 9.635.000AR "

Mahajanga le 01 Février 2018

Seis

RAPPEL

Pour situer les EPP (*Ecole Primaires Publiques*) construites et nos **1.212 élèves** scolarisés.



Pour adresser vos DONs
Association France MADAGASCAR
(Reconnue d'intérêt général)
43 route de Lion - 14150 Ouistreham

et DEFISCALISEZ !
(vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt de 66%)
ex : un don de 100€ ne vous coûte en réalité que 34€ !
Un reçu fiscal vous sera adressé
à réception de votre don.



Julian GAJDA - Président // 06 80 30 59 52
juliangajda@gmail.com
Serge LEHOUELLEUR - Vice-président // 06 07 30 98 63
s-lehouelleur@orange.fr

Jean-Louis MEINGAN - Trésorier // 06 80 26 34 10
j.louis.meingan@gmail.com
Odette GAJDA - Secrétaire // 06 83 71 85 39
odette.gajda@gmail.com

pour suivre nos actions ...
www.associationfrancemadagascar.fr
association france madagascar